

Recalculez votre tarif sur la base des revenus et fournissez votre nouvelle attestation à votre structure d'accueil

Chère Madame/Cher Monsieur,

Votre attestation de tarif sur la base des revenus est arrivée à échéance:

- soit parce que votre enfant a atteint l'âge de 3, 5, 6 ou 9 ans ;
- soit parce que vous bénéficiez désormais d'un tarif réduit individuel ;
- soit parce que votre tarif maximum est arrivé à échéance après un contrôle par échantillonnage.

Pour la fin du mois prochain, procédez à un nouveau calcul via mijn.kindengezin.be

Votre nouveau tarif tient compte de vos revenus récents et de votre situation familiale. Si vous entrez en considération pour un tarif réduit, vous pouvez l'indiquer.

Vous ne faites plus appel à une structure d'accueil avec le tarif sur la base des revenus ?

Dans ce cas, ne tenez pas compte de ce message.

Marche à suivre

1. Recherchez le code de votre enfant, soit sur la dernière attestation de tarif sur la base des revenus, soit dans « Mijn Kind en Gezin », soit auprès de la structure d'accueil de votre ou de vos enfants.

2. Rendez-vous sur www.kindengezin.be, cliquez en haut de l'écran sur « Mijn kind en Gezin » et suivez les étapes reprises ci-dessous :

- Cliquez sur « Attest inkomenstarief » (Attestation Tarif sur la base des revenus).
- Connectez-vous à l'aide d'une clé numérique (eID, token fédéral ou itsme).
- Cliquez sur « Ouder » (Parents).
- Cliquez sur « Attest inkomenstarief » (Attestation Tarif sur la base des revenus).
- Cliquez sur « Oui » ou « Non » en regard de la question « Wens je jouw inkomen bekend te maken » (Souhaitez-vous communiquer vos revenus ?).
- Cliquez sur « Oui » en regard de la question « Is dit een herberekening van een bestaand attest voor dit kind ? » (Est-ce un nouveau calcul d'une attestation existante pour cet enfant ?).
- Dans la case sous « Ik vraag een herberekening van mijn inkomenstarief aan omdat » (Je demande un nouveau calcul de mon tarif sur la base des revenus parce que) : cliquez sur le petit triangle, choisissez l'option « Mijn attest vervalt » (Mon attestation est arrivée à échéance) et complétez les informations demandées.
- Cliquez sur « Maak mijn attest aan » (Créez mon attestation).

Remettez votre nouvelle attestation de tarif sur la base des revenus à la structure d'accueil de votre ou de vos enfants. Inutile de le faire si elle vous précise qu'elle n'en a pas besoin.

Des questions ?

Pour tout complément d'information, consultez la brochure Tarif sur la base des revenus ou adressez-vous à la structure d'accueil de votre ou de vos enfants.

Cordialement,

Kind en Gezin

www.kindengezin.be/kinderopvang

Attention ! Ceci est un e-mail automatique. Veuillez ne pas y répondre.